

## Certificat individuel des produits phytosanitaires

### Modalités, pré requis, délai d'accès

**Lieu** : MFR du Ribéracois - Site de Vanxains

**Dates** : sessions sur toute l'année : nous contacter

**Rythme** : journée de 7h

**Durée** : 14h à 28h suivant les certificats

**Test seul** : 1h

**Validité** : 5 ans

**Pré requis** : être salarié ou chef d'entreprise ayant besoin d'utiliser ou de vendre des produits phytosanitaires.

**ANNÉE 2025/2026**

**100% DE RÉUSSITE EXAMEN**

**100% TAUX DE SATISFACTION**



### formations

Formation continue. Les certificats proposés :

- Certiphyto Conseil (RS 5656)
- Certiphyto Vente (RS 5654)
- Certiphyto Décideur (RS 5655)
- Certiphyto Opérateur (RS 5653)

### Objectifs

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.
- Appréhender l'ensemble des problématiques liées au conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel par une bonne connaissance des aspects réglementaires et techniques.

### Inscription

L'inscription ne sera effective qu'à partir de l'entretien individuel en présentiel. Pour donner suite à cet entretien, nous vous informerons des démarches à suivre.

### Les modes de validation

- Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie de certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire
- A la suite de la réussite à un test de connaissances. Seuil de réussite minimum requis (de 15 à 25 bonnes réponses suivant la catégorie du certificat) au questionnaire QCM de validation du Certiphyto.

Une fois la demande validée par la DRAAF/DAAF, le certificat délivré est déposé sur le compte service-public.fr du professionnel pour être téléchargé

## Certificat individuel des produits phytosanitaires

### COUT DE LA FORMATION

Les coûts pédagogiques sont variables suivant le certificat choisi et peuvent être pris en charge en fonction de votre situation (OCAPIAT, VIVEA, etc...). A partir de 18€/h.  
Nous contacter pour l'établissement d'un devis

### ORGANISATION DE LA FORMATION

**Lieu** : MFR du Ribéracois - Site de Vanxains

**Dates** : sessions sur toute l'année : nous contacter

**Rythme** : journée de 7h

**Durée** : 14h à 28h suivant les certificats

**TEST seul** : 1h

Certiphyto Conseil : 28h

Certiphyto Vente : 21h

Certiphyto Décideur soumis à agrément : 21h

Certiphyto Décideur non soumis à agrément : 14h

Certiphyto Opérateur : 14h

Renouvellement du Certificat sur une journée de 7h.

Formation en présentiel  
Activités menées en fonction de la formation :

- Mise en situation
- Visite de partenaires (coopérative)
- Présentation des équipements
- Temps asynchrone
- Cours magistral
- Explicitation du vécu
- Utilisation support numérique
- Remise du livret stagiaire

### DEMARCHE ADMINISTRATIVE

Afin de vous guider dans la démarche de demande de votre nouveau certificat, nous vous demandons de vous munir, le jour de la formation, de votre code France Connect (Service Public), de votre adresse mail et du mot de passe.

### RESTAURATION

Repas possible sur place : 12€

Information : place de parking handicapé disponible

### PERSONNE A CONTACTER

Nadège ARMANDIE [nadege.armandie@mfr.asso.fr](mailto:nadege.armandie@mfr.asso.fr)

Quentin Meyleu [quentin.meyleu@mfr.asso.fr](mailto:quentin.meyleu@mfr.asso.fr)

Mise à jour septembre 2025